



TOUT SIMPLEMENT INDIGNE...

La Convention Collective présentée par la Délégation Employeur a été **unanimentement** critiquée par les 4 organisations syndicales représentatives. Pourtant, la CFDT se déclare prête à la signer, moyennant quelques ajustements superficiels.

Prétextant vouloir « éviter le pire », la CFDT se range de nouveau aux côtés de la Direction et lui signe un chèque en blanc sans connaître ni mesurer les conséquences de son ralliement.

L'intersyndicale (UNSA-CCI, CFE-CGC RC, CGT-CCI), fidèle à ses engagements, ne se contentera pas de ce maquillage de façade ne permettant pas de sécuriser les acquis sociaux des salariés.

L'enjeu est trop important et engage le réseau pour les décennies à venir !!

L'intersyndicale demande des modifications substantielles sur des thèmes fondamentaux, entre autres :

- **Des conditions de travail identiques pour l'ensemble des collaborateurs du réseau**
 - o Respect des objectifs de la Loi PACTE, à savoir unifier et fédérer le réseau y compris dans le domaine social, pour lutter contre les baronnies locales.
A cet égard, l'intersyndicale refuse que les négociations soient renvoyées en Régions afin de ne pas diviser le réseau.
Tous les salariés doivent être traités de manière équivalente (versement de la prime télétravail en période de pandémie, conditions d'externalisation...).
 - L'intersyndicale est convaincue que ce qui n'a pu être négocié au National ne le sera pas davantage au Régional.
- **Les droits sociaux des salariés de droit privé**
 - o Priorisation des embauches en CDI et encadrement strict des contrats précaires proposés par CCI France (CDI intermittent, CDD à objet défini, CDD d'usage, CDD « classique »), qui fragilisent la vie professionnelle et privée des salariés
 - o Clarification des conditions de financement de la couverture maladie et de la prévoyance
 - o Amélioration des propositions de l'employeur sur les conditions de travail, le temps de travail, les congés, les RTT, les JNT, le télétravail
- **L'égalité professionnelle entre les femmes (65 % des effectifs) et les hommes**

- Suppression des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, comme la loi l'exige
- Mise en place de dispositifs permettant de prévenir toute discrimination et de lutter contre les différentes formes de harcèlement (grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron)
- **La classification**
 - Reconnaissance des compétences et de la qualification des salariés
 - Valorisation de la formation et de l'expérience acquise, dans et en dehors du réseau
 - Choix de critères classants assurant une égalité de traitement des collaborateurs
- **Une rémunération motivante et évolutive**
 - Rémunérations minimales décentes prenant en compte la vraie valeur des salariés, richesse du réseau
 - Mise en place d'un système offrant à chaque collaborateur une possibilité d'évolution fonctionnelle et salariale
- **Des conditions de travail respectueuses du métier d'enseignant**
 - Reconnaissance et valorisation de l'ensemble des tâches relevant de la fonction enseignante
 - Limitation du nombre d'heures de face à face pour garantir la qualité de la relation pédagogique

La Convention Collective engage le réseau pour des décennies. C'est pourquoi elle se doit d'être ambitieuse et mieux-disante que le code du travail. CCI France doit prendre ses responsabilités de tête de réseau, y compris en matière sociale.

Pour l'intersyndicale,

« EVITER LE PIRE », c'est refuser un projet de Convention Collective se limitant aux dispositions du code du travail

« EVITER LE PIRE », c'est œuvrer pour une Convention Collective consulaire attractive et respectueuse de tous les salariés

« EVITER LE PIRE », c'est donner au réseau les moyens de répondre aux défis de demain

Retrouvez la convention collective proposée par l'intersyndicale CFE CGC, CGT et UNSA :

[Cliquez ici](#)

Vos contacts : contact@unsa-cci.com cfe-cgc-national@orange.fr cgt@cci-paris-idf.fr